

Compte rendu de la réunion de la commission « Associations – Culture –Loisirs » du 16 janvier 2009

Etaient présents comme membre de la commission :

Liliane Avit, Gaëlle Martini, Françoise Maurel, Mickaël Lagier

15 associations étaient représentées, sur les 28 que compte la commune.

Ordre du jour : répartition et occupation des salles communales selon les besoins des différentes associations

Pour le 09 Janvier, il avait été demandé aux associations de faire part de leurs besoins en terme d'occupation des salles de la commune, le but étant de décider de l'utilisation du nouvel espace à Contournat.

1. Les salles à disposition sur la commune :

- La Maison des Associations
 - louée le week-end à des particuliers de la commune
 - occupée régulièrement en semaine par la danse, la couture, la chorale, le club des Aînés, la gym volontaire (seniors), le Relais d'Assistantes Maternelles
 - 3 salles (1 au rez-de-chaussée et 2 au 1^{er} étage) sont occupées en continu par le club des Aînés, le foot et le dessin
- La Salles des fêtes
 - louée le week-end à des particuliers de la commune ou extérieurs
 - occupée régulièrement en semaine par la gym volontaire, le Viet Vo Dao, la gym UFOLEP, plus la cantine les jours d'école de 11h30 à 14h
- La Coopérative Agricole de Contournat
 - comprend au 1^{er} étage une grande salle (pouvant être séparée en 2) et un local de rangement
 - non encore utilisée
- La Mairie
 - sont mise à disposition la salle des mariages, et la salle du 1^{er} étage
 - utilisées régulièrement par différentes associations pour des réunions
- Le grenier des pauvres et le presbytère
 - peuvent éventuellement être utilisées ponctuellement, mais ces locaux ne sont pas sécurisés

Aujourd'hui, toutes ces salles (hormis Contournat), sont relativement bien occupées.

2. Les besoins exprimés par les associations :

- Chasse
 - pouvoir disposer d'un local pour différentes manifestations organisées par la société, notamment des repas mais qui ne peuvent pas être prévus à l'avance
- Théâtre
 - avoir un local pour les répétitions avec décor monté, de mi-février à novembre (jour de semaine non défini à l'avance), le soir à 20h ou 20h30
 - avoir un local de rangement
- Amicale Laïque
 - disposer d'une salle pour les réunions en soirée, et d'un local de rangement
- FNACA
 - disposer d'une salle 2 fois par an pour les réunions du comité
 - disposer d'une fois par an de la salle des fêtes

- Sous les marronniers
 - disposer de la Coopérative de Contournat (salle à l'étage et éventuellement rez-de-chaussée) pour l'AG en Janvier, le vide-grenier en avril et le repas annuel en juin
 - disposer d'un local de rangement pour le mobilier et du matériel divers
 - disposer d'une salle régulièrement n'est pas prévue pour l'instant, mais pourrait être envisagé
- Pompiers
 - disposer ponctuellement de l'atelier municipal à Contournat pour l'entretien des véhicules
 - disposer ponctuellement de la salle au 1^{er} étage pour des formations et pour des manifestations (repas, après-midi festifs, ...) si la Maison des Associations n'est pas disponible
- Municipalité
 - disposer de la salle des fêtes pour la fête patronale le dernier week-end d'août
 - disposer de la salle de Contournat pour faire des expositions (ce local étant plus sécurisé que la Maison des Associations)
- La Grappe Vermeille
 - disposer de la petite salle dans la Maison des Associations pour y laisser leur matériel, et de la grande salle tous les mercredi après-midi
 - il y a en moyenne 30 à 35 personnes présentes tous les mercredi ; 1 mercredi sur 2, ils se séparent en 2 groupes (1 dans la grande salle, et 1 dans la petite salle)
 - suite à leur visite de Contournat, ils ont voté pour un déplacement éventuel sur Contournat : 7 oui, 26 non, 8 nul ; le fait que la salle soient au 1^{er} étage est la 1^{ère} cause de ce refus

Afin de répondre aux besoins des jeunes de la commune (10-18 ans), la Municipalité souhaite mettre une salle à leur disposition, dans un 1^{er} temps les mercredi après-midi, ainsi que les après-midi des vacances scolaires. Depuis les vacances de Noël, la salle des mariages est mise à leur disposition dans ce cadre-là. Les jeunes souhaiteraient une salle dans laquelle ils peuvent stocker du matériel (baby-foot, télé ...).

La Maison des Associations avait été conçu au départ dans un ensemble cohérent, avec le terrain de foot et les tennis. La « cuisine » devait être la salle pour les jeunes.

3. Solutions à étudier :

- Le foot propose aux Aînés de partager avec eux la petite salle qu'ils occupent au rez-de-chaussée, afin de laisser la salle du 1^{er} étage pour les jeunes.

Le foot l'utiliseraient uniquement les vendredi soirs et les dimanche soirs, et ont peu de matériel à stocker.

Aujourd'hui, les Aînés stockent dans cette pièce les tables et chaises qui leur appartiennent, mais toutes ne sont pas utilisés.

Il y aurait possibilité de stocker ce matériel non utilisé à Contournat (voire éventuellement de le rétrocéder à la commune), afin de libérer de la place pour le foot.

Etudier également la possibilité de remplacer le matériel actuel non pliant, par du matériel pliant.

Dans tous les cas, l'utilisation de la grande salle le mercredi par les Aînés n'est nullement remise en cause.

→ les Aînés et le foot doivent étudier ensemble cette solution de partage de salle

- Rangements :

De nombreux matériels, actuellement stockés dans la pièce à l'arrière de la salle de fêtes, pourront être rangés à Contournat, ainsi que dans l'ancienne caserne.

Près avoir fait du tri, il faut envisager un coin rangement pour chaque association le désirant, dans un des ces 3 lieux.

4. Contournat :

Avec la subvention de 5000€ reçue du Crédit Agricole, la municipalité va équiper en mobilier les salles de Contournat.

Ce nouvel espace sera prêté aux associations pour des réunions ou autres manifestations qui ne nécessitent pas de départ tardif afin de ne pas générer de bruit en plein milieu du village.

Par contre, il ne sera pas loué à des particuliers, sauf cas exceptionnel : à des particuliers de la commune pour des manifestations en journée, et non pas en soirée.

La municipalité va mettre en place un planning d'occupation, ainsi qu'établir un tarif de location pour les particuliers.

5. Détention des clés

La chasse souhaiterait détenir une clé de salle, leurs rassemblements étant spontanés, afin de ne pas avoir à dépendre du Maire ou des adjoints.

D'autres associations ont également le même souhait, pour éviter d'avoir à passer systématiquement à la mairie. Pourquoi ne pas remettre un trousseau à chaque président d'association ?

Aujourd'hui, seules ont des clés les associations qui utilisent les salles régulièrement. Cette gestion des clés n'est pas simple, notamment pour des questions de responsabilité.

→ la municipalité doit réfléchir sur ce sujet